

Conditions de réservations 2012

Le formulaire de réservation complété devra préciser tous les noms, prénoms et dates de naissance des participants.

Il devra être renvoyé signé et accompagné d'un acompte de 30 % du montant de votre séjour + 15 € de frais de dossier.

À réception, une confirmation détaillée du séjour vous sera adressée, avec les infos pratiques (et inventaire type pour les locations) ainsi que le solde à payer le jour de votre arrivée.

En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée. Dans ce cas, l'acompte sera non remboursable.

En raison des différentes personnes en réception, il est préférable de mentionner toute demande particulière par écrit à joindre au contrat de réservation.

Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée, si vous souhaitez un emplacement fixe, merci de nous le signaler par écrit.

Mode de règlement : espèces, chèque, chèques vacances, virement ou carte bancaire.

Le solde du séjour sera à régler en espèces, chèque, chèques vacances ou carte bancaire.

Modalités d'annulation :

Pour toute annulation et quel qu'en soit le motif, les sommes versées resteront acquises au camping.

Pour les annulations 10 jours avant la date d'arrivée le solde du séjour sera dû.

Mise à disposition du locatif ou de l'emplacement – conditions générales – caution – prestations annexes

Arrivée : pour chaque arrivée une pièce d'identité sera demandée, une copie sera conservée avec la fiche de facturation.

Les arrivées en juillet et août : entre 14 h et 19 h pour les emplacements et entre 15 h et 19 h pour les locatifs.

Arrivées hors saison : de 14 h à 18 h.

Veuillez nous avertir en cas d'arrivée tardive (jusqu'à 20 h maximum en juillet et août, après non acceptées).

Occupation des locatifs : le nombre de locataires ne peut être supérieur au nombre indiqué sur la brochure.

Les petites tentes ou igloos installés sur les emplacements locatifs seront soumis à autorisation préalable et facturés 2 € par nuit lors de la réservation.

toute personne supplémentaire sera facturée : 10 % du tarif de base du locatif.

Quelque soit le nombre d'occupant : 1 seul véhicule par emplacement, tout véhicule supplémentaire sera facturé 1.50 € par nuit et se garera sur le parking extérieur.

Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes initialement prévues par le contrat de location devra être obligatoirement signalée le jour même à l'accueil. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous louées ou cédées.

Retard ou non occupation : en cas de retard, veuillez nous en aviser par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement ou la location sera attribué à un autre client 24 heures après la date prévue par le contrat de location. L'acompte ou le solde ne seront pas remboursables.

En cas d'arrivée retardée (impliquant le maintien de l'emplacement ou de location) : pas de déduction ou remboursement de ces journées.

Départ anticipé : en cas de départ anticipé du fait du locataire sur réservation emplacement ou réservation de locatif, aucun remboursement n'est effectué quel que soit le motif.

Locatifs, conditions et cautions : il n'y a pas d'inventaire contradictoire sur les locatifs. À votre arrivée la feuille détaillée d'inventaire vous sera remise. Il vous appartiendra de contrôler vous-même chaque élément : vaisselle... et signaler aussitôt en réception toute anomalie. Un responsable maintenance interviendra, outre ce procédé il ne sera pas tenu compte des réclamations tardives. En cas de non remise de feuille d'inventaire signé par le locataire, la direction considère que le locatif est sans défaut et lors de l'inventaire de départ, c'est sur cette base que sera fait la comparaison.

Cautions : deux cautions seront demandées à votre arrivée : chèques ou espèces (numéro de carte bancaire refusé) :

- L'une de 350 euro garantissant mobilier, vaisselle et mobil-home ou chalet.

- La seconde de 50 euro garantissant votre nettoyage de départ.

Pour toute nationalité étrangère une caution en espèces est exigée (numéro de carte bancaire refusé).

Ces cautions vous seront rendues au moment du départ, si aucun dégât n'est constaté et si le locatif est en parfait état de propreté.

En cas de casse de vaisselle ou petit matériel : ne pas racheter dépareillé, venir le signaler en réception pour remplacement immédiat (stock adapté), les tarifs étant noté sur la feuille d'inventaire.

En cas de problème plus sérieux touchant la literie, le locatif par lui-même, un devis sera effectué par la direction.

En cas de ménage insuffisant la caution de 50 € sera encaissée.

Départ des locatifs : départ entre 8 h et 11 h les samedis de juillet et d'août.

Le ménage devra être effectué par vos soins.

Sur rendez-vous (pris la veille en réception) une vérification « ménage » sera effectuée.

DEFENSE DE FUMER À L'INTERIEUR DES LOCATIFS.

Animaux : voir règlement intérieur. Seuls les chiens de petite taille et classés non-dangereux sont acceptés.

Ne pas les laisser seuls dans le locatif.

Pour protéger le locatif, prévoir le couchage de votre animal (coussin, couverture, etc).

Les couettes, couvertures, canapés et lits lui sont interdits. Les chats, lapins ou autres animaux sont strictement interdits.

Barbecue : Les barbecues individuels ne sont pas autorisés sur les emplacements. Vous disposez de barbecues collectifs sur le terrain (prévoir votre grille).

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.